



## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024

**Date de la convocation : 19 Février 2024**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER**

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 68**

### ***I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 24 délégués titulaires***

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers)

### ***II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 19 délégués titulaires***

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François (Somain) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

### ***III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires***

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – DUHAMEL José (Saméon) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries)

### ***V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires***

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

**Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 36**

**Nombre de Membres Présents ou Représentés : 39**

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 35

CAPH : LECLUZE Bruno – LEMOINE Solange – BOUDREZ André - BOITTIAUX Daniel –  
MESSAGER Jean-Claude – TENEUL Arnaud – BOURGHELLE Jacques – DUFOUR Patrick –  
WADBLED Géry - CATTIAU Géry

CCCO : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – DELECLUSE Marc –  
DE CESARE Salvatore – BRICOUT Patrice – DEVENOT Georges – GAZET Christian – BRASSARD  
Daniel – SAVARY Jean – SOQUET Eric

CCPC : DELCOURT Philippe – DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert – DELMOTTE  
Jacques – DEKERLE Gilbert – FENOT Sophie – Jean-Marie VALIN – CHOCRAUX Bernard –  
CAPELLE Hervé – DERACHE Guy - DUHAMEL José

DOUAISIS AGGLO : COPIN Jean-Paul - MORTELETTE Nadine – FONTAINE Jean-Paul

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 1

CCPC : ROUSSEAU Laurent (Coutiches)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 3

CAPH : TRIFI Patrick à MESSAGER Jean-Claude – QUIEVY Michel à BOITTIAUX Daniel

DOUAISIS AGGLO : MEIGNOTTE Patricia à COPIN Jean-Paul

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 1

CAPH : DUYCK Michel



---

**OBJET : Sollicitation de l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique (SUP) conformément aux dispositions de l'article L. 211-12 du code de l'environnement préalablement à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sur les communes de Rumegies et Lecelles**

---

CONSIDERANT que le Syndicat s'est engagé dans la création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) afin de prévenir les inondations récurrentes dues au débordement de l'Elnon.

CONSIDERANT que dans ce cadre, parallèlement à l'acquisition des parcelles comprises dans les zones de travaux, le Syndicat a sollicité l'accord amiable des propriétaires de parcelles susceptibles d'être concernées pour des sur-inondations générées par les deux ZECs de Rumegies et Lecelles.

CONSIDERANT que les propriétaires concernés ont tous donné leurs accords, excepté pour deux copropriétés.

CONSIDERANT, d'autre part, qu'un copropriétaire a déféré devant le Tribunal Administratif de Lille l'arrêté Préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2023 autorisant le Syndicat à réaliser les travaux de création des ZECs programmées sur les communes de Mouchin, Rumegies et Lecelles.

CONSIDERANT que, de ce fait, et n'ayant pas obtenu l'accord de tous les propriétaires, le directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a demandé au Syndicat l'interruption des travaux par courrier en date du 7 septembre 2023.

CONSIDERANT que le Syndicat a tenté une nouvelle négociation avec ce copropriétaire afin de trouver un accord amiable mais sans résultat.

CONSIDERANT que le Syndicat est donc dans l'obligation de lancer une procédure visant à établir des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sur toutes les parcelles susceptibles d'être sur-inondées du fait de la création des ZECs de Rumegies et Lecelles conformément aux dispositions de l'article L. 211-12 du code de l'environnement.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **d'AUTORISER** le Syndicat à lancer l'ensemble de la procédure visant à établir des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sur toutes les parcelles susceptibles d'être sur-inondées du fait de la création des ZECs de Rumegies et Lecelles conformément aux dispositions de l'article L. 211-12 du code de l'environnement,

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 059-255902637-20240305-240320\_D1000AB-DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 059-255902637-20240305-240320\_D1000AB-DE

S<sup>2</sup>LO

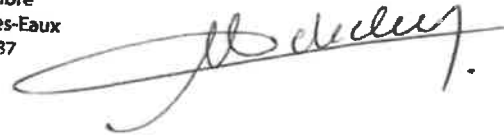
- de **SOLLICITER** Monsieur Le Préfet du Nord pour l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique sur toutes les parcelles susceptibles d'être concernées par une sur-inondation du fait de la création des ZECs programmées sur les communes de Rumegies et Lecelles.
- de **DONNER MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à cette procédure.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

  
Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations  
19, Résidence Saint-Martin  
Place du 11 Novembre  
59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél. : 03 27 48 87 87

Pour Extrait conforme,

Le Président,  
**Marc DELECLUSE**



Certifié exécutoire

par le Président, compte-tenu de la  
réception en Sous-Préfecture le 20/03/2024

et de la publication le 20/03/2024  
Saint-Amand-les-Eaux, le Président, Marc DELECLUSE



Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 059-255902637-20240305-240320\_D1000AB-DE

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*